



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.  
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.  
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.  
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.  
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.  
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.  
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.  
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Lucien BIAU.  
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD.  
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.  
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.  
LTN Yannick FERRIE.

**Secrétaire :** Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 03 mars 2023.

**RAPPORT N°022/CA-03/2023**

**OBJET : Ajustement des crédits de paiement 2023**

Comme prévu par le règlement budgétaire et financier, actualisé par la délibération le 9 novembre 2022, le conseil d'administration doit être informé chaque année du bilan de la gestion pluriannuelle.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Le présent rapport établit ainsi un point de situation des autorisations de programme (AP) déjà votées et présente les montants des crédits de paiement (CP) permis pour l'exercice 2023.

En l'espèce, deux autorisations sont actuellement ouvertes :

- **AP 23 – opération 111 : Plan véhicules 2018-2021**

Le tableau ci-dessous présente la situation de cet AP ouverte pour un montant de 6 000 000 €, par délibération du 23 mars 2018. Compte tenu des retards annoncés dans la livraison de certains véhicules, il est proposé d'effectuer un nouveau report de crédits de l'année 2022 sur l'année 2023 à hauteur de 31 731,83 €.

Montant de l'AP	Crédits de paiements			
	Réalisé au 31/12/2022	2023	2024	Exercices suivants
6 000 000,00 €	5 881 243,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		31 731,83 €		

- **AP 24 – opération 112 : Plan véhicules 2022-2026**

Le tableau ci-dessous présente la situation de cet AP ouverte pour un montant de 10 500 000 €, par délibération du 3 décembre 2021. Compte tenu des retards annoncés dans la livraison de certains véhicules, il est proposé d'effectuer un report de crédits de l'année 2022 sur l'année 2023 à hauteur de 1 720 984,00 €. D'autre part, compte tenu des augmentations des tarifs, il est proposé d'ajouter 385 837,00 € aux crédits de paiement initialement prévus à hauteur de 2 100 000,00 €.

Montant de l'AP	Crédits de paiements			
	Réalisé au 31/12/2022	2023	2024	Exercices suivants
10 500 000,00 €	360 492,86 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	3 832 686,14 €
		4 206 821,00 €		

Il faut noter que le montant des autorisations de programme ne varie pas et que seuls les crédits de paiement 2023 sont ajustés au calendrier de réalisation. L'incidence des crédits modifiés sur l'année 2023 est portée en inscription au budget primitif de l'exercice 2023.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- prend acte de la situation des autorisations de programmes en cours.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité